

## Procès-verbal du conseil municipal du vendredi 9 juin 2023 à 18h45

### 1<sup>ère</sup> séance 18H45 :

Membres présents : Josette Piers, Françoise Perrin, Florine Chesnais, Anne Boucard, Laurent Mermet-au-Louis, Clément Mercier, Pascal Michel, Marie-Noëlle Humbert.

Membre excusé : Michel Rambert (Pouvoir donné à Pascal Michel)

Secrétaire : Marie-Noëlle Humbert

### Elections sénatoriales : désignation du délégué, et 3 suppléants :

*Les conseillers qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent ni être membres du collège électoral sénatorial ni participer à l'élection des délégués et des suppléants (art.L.O.286-1)*

Déléguée titulaire : Candidate : Josette PIERS

Votants : 9

Pour : 8

Blanc : 1

**Josette Piers est élue au 1<sup>er</sup> tour à la majorité absolue.**

Suppléants : Candidat N°1 : Françoise PERRIN  
Candidat N°2 : Anne BOUCARD  
Candidat N°3 : Clément MERCIER

Nombre de votants : 9

**Les 3 candidats sont élus à 9 voix pour chacun au 1<sup>er</sup> tour à la majorité absolue.**

Le vote est terminé à 19H15

### 2<sup>ème</sup> séance : 19h15 :

Membres présents : Josette Piers, Françoise Perrin, Florine Chesnais, Anne Boucard, Laurent Mermet-au-Louis, Clément Mercier, Pascal Michel, Paul Polis, Marie-Noëlle Humbert.

Membre excusé : Michel Rambert (Pouvoir donné à Pascal Michel)

Secrétaire : Marie-Noëlle Humbert

### ORDRE DU JOUR :

**A la demande de Madame Le Maire, 2 délibérations sont à ajouter :**

- Enquête publique DSI
- 2<sup>ème</sup> tranche des travaux au cimetière

Demande acceptée à l'unanimité dont 1 pouvoir.

**Approbation du PV du conseil municipal du 10/05/2023 :**

Pas de remarques.

10 votes pour dont 1 pouvoir.

### Délibérations :

- 1) Travaux réseau d'eau : choix des entreprises : changement de la ventouse, route du lotissement, changement de la ventouse et purge secteur sous cuquet, la télégestion, réacteur UV

Vu les notifications de subventions : DETR 30 % et Conseil départemental : 25 %

Considérant les propositions reçues :

DEVIS n° 2293 BASILE TP changement de la ventouse du 19/10/2022 : 833.25 € HT

DEVIS n° 2294 BASILE TP changement de la ventouse et réalisation d'une pompe du 19/10/2022 : 2 268.95 € HT

DEVIS ED TECH changement réacteur UV du 15/09/2022 : 6 275.10 € HT

DEVIS MOUREAU du 11/10/2022 : télégestion : 12 116 € HT

DEVIS ED TECH du 20/04/2023 : compteur : 972.52 € HT

**Le conseil municipal, décide par 10 voix POUR (dont 1 pouvoir) et 0 CONTRE et 0 ABSTENTION :**

✓ D'accepter les devis

DEVIS n° 2293 BASILE TP changement de la ventouse du 19/10/2022 : 833.25 € HT

DEVIS n° 2294 BASILE TP changement de la ventouse et réalisation d'une pompe du 19/10/2022 : 2 268.95 € HT

DEVIS ED TECH changement réacteur UV du 15/09/2022 : 6 275.10 € HT

DEVIS MOUREAU du 11/10/2022 : télégestion : 12 116 € HT

DEVIS ED TECH du 20/04/2023 : compteur : 972.52 € HT

✓ D'autoriser Mme le maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

## **2) Sécurisation de l'escalier de l'église : choix de l'entreprise :**

M. Clément Mercier sort de la séance et ne participe pas au vote

Madame le maire rappelle l'urgence de sécuriser l'escalier de l'église menant au clocher,

Vu les notifications de subventions : DETR 30 %, CCHJSC 8% et Conseil départemental : 25 %

Considérant les propositions reçues :

DEVIS AUTOUR DU BOIS du 29/09/2022 : 19 303.09 € HT

DEVIS SC RICHARD du 08/02/2023 : 19 375 € HT

**Le conseil municipal, décide par 9 voix POUR (dont 1 pouvoir) et 0 CONTRE et 0 ABSTENTION :**

✓ D'accepter le devis AUTOUR DU BOIS du 29/09/2022 pour un montant total de 19 303.09 € HT

✓ D'autoriser Mme le maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

Retour de M. Clément Mercier

## **3) Convention PNR : zone humide Les Cernois :**

Suite à la relecture des 2 propositions de convention du PNR, des points restent à éclaircir.

Clément Mercier propose de lister les questions qu'il souhaiterait poser à M. Bellier du PNR avant toute signature ce qui est approuvé par les autres membres du conseil.

Mme La Maire demandera à Monsieur Bellier s'il veut bien venir rencontrer les membres du conseil pour répondre à leurs questions.

Le vote est donc reporté.

#### **4) ONF : Projet de lutte contre les scolytes :**

Surveillance de la forêt pour agir rapidement (coupe/écorçage/cubage)

Une convention ETF doit être écrite avec tous les documents relatifs à ce dossier pour les 3 communes Choux/les Bouchoux/la Pesse.

Madame la Sous-Préfète se charge de solliciter le commissaire de massif pour l'obtention d'une subvention.

Un comité de pilotage (COFIL) doit être mis en place.

Laurent Mermet-au-Louis est désigné Titulaire et Clément Mercier suppléant.

Vote : 10 pour dont 1 pouvoir

#### **5) Enquête publique DSI :**

Vu l'arrêté préfectoral n° DCL/BRGAE/39-20230414-001 du 14 avril 2023,

Vu les réserves présentées ci-dessous : « Le conseil municipal de Choux rappelle l'incendie de 2019 survenu à l'usine DSI PLASTICS. Les habitants n'avaient reçu aucune information que ce soit de l'entreprise, des services de secours ou de la Préfecture.

Il est demandé :

- d'informer les populations préventivement quant aux risques encourus, que ce soit au niveau des retombées polluantes en cas d'incendie, et des conséquences sur l'eau,
- et, en cas d'accident, nous informer au plus vite de la conduite à tenir.

Les familles habitant à Choux scolarisent leurs enfants à l'école de Viry, et sont très inquiets (plan d'évacuation ? confinement ?).

En cas d'accident, nous exigeons que les études environnementales prennent en considération la commune de Choux »

Ainsi, le Conseil Municipal, avec 10 voix Pour (1 pouvoir) 0 voix Contre et 0 Abstention,

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** en demandant de prendre en considération les réserves mentionnées ci-dessus.

#### **6) 2<sup>ème</sup> tranche de travaux : cimetière :**

Madame le maire rappelle l'arrêté municipal du 03 juin 2019 concernant la Reprise de sépultures en terrain commun,

Rappelant la 1<sup>ère</sup> programmation : délibération du 08 avril 2022,

Vu les notifications de subventions : DETR 30 %, CCHJSC 8% et Conseil départemental : 25 %

Considérant la proposition reçue du 17/11/2022 :

DEVIS COMTET avec crémation des reliquaires : 14 402.50 € HT

**Le conseil municipal, décide par 9 voix POUR (dont 1 pouvoir) et 1 ABSTENTION :**

- ✓ D'accepter le devis COMTET du 17/11/2022 pour un montant total de 14 402.50 € HT
- ✓ D'autoriser Mme le maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

#### **Questions & informations diverses :**

Appartement au 1<sup>er</sup> étage de la mairie :

Le conseil se positionne pour confier la maîtrise d'œuvre au SIDEC, abandonnant le projet de chantier participatif.

PLUi : M. Clément Mercier est le référent. Une réunion d'information est prévue le mardi 20 juin à la médiathèque de Saint-Claude, Mmes Perrin Françoise et Mermet Céline assisteront également à cette présentation.

Transfert de la compétence de l'eau à la COMCOM, un questionnaire du SIDEC est réalisé à destination des agents.

Suite au changement de président à La Comcom, il est demandé aux communes membres de reprendre des arrêtés de pouvoirs de police (en cas de refus de transfert de compétences).

Marquage des places de stationnement :

Les places de parkings devant l'ex auberge, place de la fontaine, vers la salle des fêtes et devant chez Mme PIERS sont à la charge de la commune.

Les places BUS et en face de chez Mr François Sollaud sont à la charge du département. Un problème de bornage pour le parking en face de chez Josette Piers est à solutionner

Alambic : l'électricité ne fonctionne toujours pas car ENEDIS n'a pas donné son accord pour enlever un plomb. Josette les relance.

Coût des travaux de mise aux normes : 2839 € HT (aides accordées 63 % de subvention).

Elagage de Sous Cuchet : 3300 € HT dont 2640 € HT à la charge de la commune.

Une remarque a été faite suite au rallumage d'une lampe vers l'église.

Le cheneau nouvellement posé vers le hangar fuit.

Une convention avec les chasseurs pour replanter des haies devrait être établie. Laurent est chargé d'étudier cette proposition de la fédération de chasse.

Salle des fêtes : faire des demandes de devis pour le nettoyage des vitres

Récupérateurs d'eau : Si pas livrés fin semaine 24, annulation et demande de remboursement seront faites.

Prochain conseil : Mercredi 12 Juillet à 19 heures

Fin du conseil : 22H05

Mme HUMBERT Marie-Noëlle, secrétaire



Mme Josette PIERS, maire

